

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
23 Mars 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 17.03.15

PRESENTS : DORNON Christiane, BABIN Pascal, GIOFFRE Martine, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, PORTAFAX Sonia, BOURVON Gérard, CAZORLA Marie-Christine, DONNART Philippe, SERE Emmanuel, CHOLLET Nelly, BARDET Sébastien, LANNELONGUE Thierry, REBIFFE Martine, DULIN Véronique, TRIBOY Marie-Josée, POUHEY-Pin Lionel.

Absents avec procuration : ROCHERIEUX Julien à DARRIET Yves, LALUQUE Nathalie à BABIN Pascal, BLANCHARD Géraldine à GIOFFRE Martine, MELCHY Benoît à PORTAFAX Sonia, PELERIN Isabelle à MARION Nicolas, KERLAU Franck à REBIFFE Martine.

Absents : MANUAUD Jean-Louis, AGUEDO Anne, HUBERT Loïc.
Arrivée de Monsieur MANUAUD Jean-Louis à 19h35 à la délibération n°3a.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHOLLET Nelly

N°1a - Budget PRINCIPAL : Compte administratif 2014

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
011	Charges à caractère général	1 422 052,57 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 129 839,66 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	220 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	279 619,00 €
66	Charges financières	118 665,62 €
67	Charges exceptionnelles	3 185,80 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		5 173 462,65 €
013	Atténuations de charges	57 671,16 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	573 471,64 €
73	Impôts et taxes	2 350 339,46 €
74	Dotations et participations	1 772 995,57 €
75	Autres produits de gestion courante	165 050,79 €
77	Produits exceptionnels	7 547,15 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		4 927 075,77 €

Dépenses prévues	5 327 718,05 €
Dépenses réalisées	5 173 462,65 €
Recettes prévues	5 327 718,05 €
Recettes réalisées	4 927 075,77 €
Déficit de clôture	-246 386,88 €
Excédent reporté N-1	73 768,86 €
Résultat à reporter	-172 618,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre ou Opération	Libellé	Réalisations 2014
16	OPERATIONS FINANCIERES	254 684,89 €
0101	MATERIEL INFORMATIQUE	32 386,05 €
0104	VOIES RESEAUX	869 491,04 €
0110	ANNEXE / ASSOCIATIONS	7 075,49 €
0121	ECOLE MICHEL BALLION	8 985,80 €
0122	ECOLE MATERNELLE LES LUTINS	1 630,76 €
0127	3ème GROUPE SCOLAIRE	6 845,62 €
0141	MAIRIE	1 959,05 €
0144	MAISON DU VAL DE L'EYRE	21 472,81 €
0156	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	125 398,89 €
0191	ECLAIRAGE PUBLIC	5 067,79 €
0206	SKATE PARK	4 176,00 €
0457	SALLE MULTISPORT	135 000,00 €
Détail des dépenses d'investissement		1 474 174,19 €

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
16	Emprunts et dettes assimilées	254 684,89 €
20	Immobilisations incorporelles	43 465,80 €
21	Immobilisations corporelles	225 626,25 €
23	Immobilisations en cours	950 397,25 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		1 474 174,19 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	220 100,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	683 502,10 €
13	Subventions d'investissement	73 394,53 €
16	Emprunts et dettes assimilées	350 200,00 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		1 327 196,63 €

Dépenses prévues	2 389 982,36 €
Dépenses réalisées	1 474 174,19 €
Recettes prévues	2 389 982,36 €
Recettes réalisées	1 327 196,63 €
Déficit de clôture	-146 977,56 €
Excédent reporté N-1	569 792,88 €
Résultat à reporter	422 815,32 €
Résultat global de l'exercice	250 197,30 €

Le conseil municipal, par vote, 18 POUR et 6 ABSTENTIONS, désigne BABIN Pascal, Maire-adjoint président de séance pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs. Madame le Maire se retire.

Le Conseil Municipal est appelé

- à adopter par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2014:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 17 POUR, 4 CONTRE (Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique) et 2 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée et Pouey-Pin Lionel)

N°1b - Budget PRINCIPAL : Adoption du Compte de Gestion

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 Mars 2015.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à adopter le compte de gestion 2014, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2014 de Madame le Maire.

En conséquence le conseil municipal est appelé

- à voter sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 18 POUR, 4 CONTRE (Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique) et 2 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée et Pouey-Pin Lionel)

N°1c - Budget PRINCIPAL : Affectation des résultats 2014

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire Christiane DORNON, décide, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014, de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

1 - Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	5 173 462,65 €
Recettes de fonctionnement	4 927 075,77 €
Déficit de fonctionnement	-246 386,88 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	73 768,86 €
Résultat à affecter	-172 618,02 €

2 - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	1 474 174,19 €
Recettes d'investissement	1 327 196,63 €
Déficit d'investissement	-146 977,56 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	569 792,88 €
Résultat d'investissement cumulé	422 815,32 €

3 - Restes à réaliser au 31 décembre 2014

Dépenses d'investissement	389 916,33 €
---------------------------	--------------

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève donc à **32 898,99 €**.

L'affectation suivante du résultat 2014 du budget Principal vous est proposée :

Chapitre 002 (dépenses)

Résultat de fonctionnement reporté	172 618,02 €
------------------------------------	--------------

Chapitre 001 (recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	422 815,32 €
--	--------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 18 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°2a - BUDGET FORET : Compte Administratif 2014

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
011	Charges à caractère général	14 108,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 848,04 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 086,54 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	16,52 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		61 159,46 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	113 094,54 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		113 094,54 €

Dépenses prévues	153 029,42 €
Dépenses réalisées	61 159,46 €
Recettes prévues	153 029,42 €
Recettes réalisées	113 094,54 €
Excédent de clôture	51 935,08 €
Déficit reporté N-1	-69 028,42 €
Résultat à reporter	-17 093,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
16	Emprunts et dettes assimilées	653,17 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		653,17 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 086,54 €
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		83 086,54 €

Dépenses prévues	141 412,70 €
Dépenses réalisées	653,17 €
Recettes prévues	141 412,70 €
Recettes réalisées	83 086,54 €
Excédent de clôture	82 433,37 €
Déficit reporté N-1	-70 942,70 €
Résultat à reporter	11 490,67 €
Résultat global de l'exercice	-5 602,67 €

Le conseil municipal, par vote, 18 POUR et 6 ABSTENTIONS, désigne BABIN Pascal, Maire-adjoint président de séance pour l'adoption du compte administratif du budget Forêt. Madame le Maire se retire.

Le Conseil Municipal est appelé

- à adopter par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2014:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 17 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°2b - Budget FORET : Adoption du Compte de Gestion

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 Mars 2015.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à adopter le compte de gestion 2014, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2014 de Madame le Maire.

En conséquence le conseil municipal est appelé

- à voter sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 18 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°2c - Affectation des résultats 2014 : Budget FORET

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire Christiane DORNON, **décide**, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014, de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

1 - Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	61 159,46 €
Recettes de fonctionnement	113 094,54 €
Excédent de fonctionnement	51 935,08 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	-69 028,42 €
Résultat à affecter	-17 093,34 €

2 - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	653,17 €
Recettes d'investissement	83 086,54 €
Excédent d'investissement	82 433,37 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	-70 942,70 €
Résultat d'investissement cumulé	11 490,67 €

3 - Restes à réaliser au 31 décembre 2014

Dépenses d'investissement	8 970,00 €
---------------------------	------------

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève donc à **2 520,67 €**

L'affectation suivante du résultat 2014 du budget Forêt vous est proposée :

Chapitre 002 (dépenses)

Résultat de fonctionnement reporté	17 093,34 €
------------------------------------	-------------

Chapitre 001 (recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 490,67 €
--	-------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 18 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°3a - Budget EAU : Compte administratif 2014

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
011	Charges à caractère général	9 732,95 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 398,40 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 108,25 €
66	Charges financières	30 091,52 €
67	Charges exceptionnelles	124 435,92 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		230 767,04 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	253 446,45 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		253 446,45 €

Dépenses prévues	380 435,92 €
Dépenses réalisées	230 767,04 €

Recettes prévues	380 435,92 €
Recettes réalisées	253 446,45 €

Excédent de clôture	22 679,41 €
Excédent reporté N-1	124 435,92 €
Résultat à reporter	147 115,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
041	Opérations patrimoniales	27 791,99 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 191,61 €
21	Immobilisations corporelles	15 355,30 €
23	Immobilisations en cours	588 704,57 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		649 043,47 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 108,25 €
041	Opérations patrimoniales	27 791,99 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 548,28 €
13	Subventions d'investissement	351 021,71 €
27	Autres immobilisations financières	27 791,99 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		478 262,22 €

Dépenses prévues	1 200 254,36 €
Dépenses réalisées	649 043,47 €
Recettes prévues	1 200 254,36 €
Recettes réalisées	478 262,22 €
Excédent de clôture	-170 781,25 €
Excédent reporté N-1	454 997,85 €
Résultat à reporter	284 216,60 €
Résultat global de l'exercice	431 331,93 €

Le conseil municipal, par vote, 18 POUR et 6 ABSTENTIONS, désigne BABIN Pascal, Maire-adjoint président de séance pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs. Madame le Maire se retire.

Le Conseil Municipal est appelé

- **à adopter** par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2014:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 18 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°3b - Budget EAU : Adoption du Compte de Gestion

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

Le Conseil Municipal est appelé :

- **à adopter** le compte de gestion 2014, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2014 de Madame le Maire.

En conséquence le conseil municipal est appelé

- **à voter** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°3c - Budget EAU : Affectation des résultats 2014

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire Christiane DORNON, **décide**, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014, de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

1 - Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	230 767,04 €
Recettes de fonctionnement	253 446,45 €
Excédent de fonctionnement	22 679,41 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	124 435,92 €
Résultat à affecter	147 115,33 €

2 - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	649 043,47 €
Recettes d'investissement	478 262,22 €
Déficit d'investissement	-170 781,25 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	454 997,85 €
Résultat d'investissement cumulé	284 216,60 €

3 - Restes à réaliser au 31 décembre 2014

Dépenses d'investissement	52 581,77 €
Recettes d'investissement	2 471,74 €
Solde	-50 110,03 €

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève donc à **234 106,57 €**

L'affectation suivante du résultat 2014 du budget Eau vous est proposée :

Chapitre 002 (recettes)

Résultat de fonctionnement reporté	147 115,33 €
------------------------------------	--------------

Chapitre 001 (recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	284 216,60 €
--	--------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°4a - Budget ASSAINISSEMENT : Compte administratif 2014
 Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
011	Charges à caractère général	18 688,53 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 248,69 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	99 176,00 €
66	Charges financières	49 284,51 €
67	Charges exceptionnelles	2 774,69 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		176 172,42 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	270 491,13 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		270 491,13 €

Dépenses prévues	577 518,93 €
Dépenses réalisées	176 172,42 €
Recettes prévues	577 518,93 €
Recettes réalisées	270 491,13 €
Excédent de clôture	94 318,71 €
Déficit reporté N-1	-380 288,93 €
Résultat à reporter	-285 970,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014
041	Opérations patrimoniales	126 133,48 €
16	Emprunts et dettes assimilées	111 006,97 €
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 442,33 €
23	Immobilisations en cours	177 374,50 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES		429 757,28 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	99 176,00 €
041	Opérations patrimoniales	126 133,48 €
13	Subventions d'investissement	6 892,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	126 133,48 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES		598 335,92 €

Dépenses prévues	760 023,67 €
Dépenses réalisées	429 757,28 €
Recettes prévues	760 023,67 €
Recettes réalisées	598 335,92 €
Excédent de clôture	168 578,64 €
Excédent reporté N-1	-136 498,67 €
Résultat à reporter	32 079,97 €
Résultat global de l'exercice	-253 890,25 €

Le conseil municipal, par vote, 18 POUR et 6 ABSTENTIONS, désigne BABIN Pascal, Maire-adjoint président de séance pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs. Madame le Maire se retire.

Le Conseil Municipal est appelé

- **à adopter** par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2014:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 18 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°4b - Budget ASSAINISSEMENT : Adoption du Compte de Gestion

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 Mars 2015.

Le Conseil Municipal est appelé

- **à adopter** le compte de gestion 2014, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2014 de Madame le Maire.
En conséquence le conseil municipal est appelé
- **à voter** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°4c - Budget ASSAINISSEMENT : Affectation des résultats 2014

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 12 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire Christiane DORNON, **décide**, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014, de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

1 - Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	176 172,42 €
Recettes de fonctionnement	270 491,13 €
Excédent de fonctionnement	94 318,71 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	-380 288,93 €
Résultat à affecter	-285 970,22 €

2 - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	429 757,28 €
Recettes d'investissement	598 335,92 €
Excédent d'investissement	168 578,64 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	-136 498,67 €
Résultat d'investissement cumulé	32 079,97 €

3 - Restes à réaliser au 31 décembre 2014

Dépenses d'investissement	44 853,17 €
Recettes d'investissement	6 892,96 €
Solde	-37 960,21 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à **-5 880,24 €**

L'affectation suivante du résultat 2014 du budget Assainissement vous est proposée :

Chapitre 002 (dépenses)

Résultat de fonctionnement reporté	285 970,22 €
------------------------------------	--------------

Chapitre 001 (recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 079,97 €
--	-------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuration et Dulin Véronique)

N°5 - Débat d'Orientations Budgétaires : Exercice 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

A – Rappels sur la présentation du budget

B - Le contexte économique budgétaire national

C - Le contexte budgétaire de la Commune – Budget principal

D - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune : fiscalité, sections de fonctionnement, endettement

E - La Section d'investissement - Budget principal

F – Les budgets annexes

A – Rappels sur la présentation du budget

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre, les recettes égalent les dépenses.**

Cette année, **le budget sera voté au mois d'avril** ; il intégrera donc les résultats de l'exercice écoulé qui sont connus et **ne fera pas l'objet d'un budget supplémentaire.** Il reste un acte

prévisionnel qui peut être modifié en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par une ou des décisions modificatives.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Par exemple en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, ...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues des usagers : locations de salles, concessions de cimetières, droits de stationnement, cantine, périscolaire...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), les dotations de l'Etat comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Communauté des communes, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

B - Le contexte économique budgétaire national

La version finale de la loi de finances pour 2015 entérine la **diminution des concours financiers de l'État** dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, prévue par le **Projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019**. Elle confirme par ailleurs la progression de la péréquation, destinée à réduire l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités les plus pauvres.

Le budget triennal de l'État, inclus dans le PLPFP 2014-2019, prévoit un plan d'économies de **50 milliards d'euros sur la période 2015-2017**.

DGF en baisse

Les concours financiers de l'État aux collectivités diminueront de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Cette baisse sera de 3,67 milliards d'euros en 2015 (puis 3,67 milliards d'euros en 2016 et 3,66 milliards d'euros en 2017) et pèsera intégralement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'Assemblée nationale a entériné une **hausse des dotations de péréquation** en 2015, financée par une minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale, ainsi que de certaines composantes de la DGF.

Evolution des crédits DSR – DNP-DSU et FPIC en 2015

DSU-DSR : Augmentation sensible des dotations de péréquation verticale, soit une hausse de 180 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 117 millions pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

FDPTP : le gouvernement maintient les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP, 423 millions d'euros).

FPIC : le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (péréquation horizontale) atteindra 780 millions d'euros en 2015, soit une progression de 210 millions (+ 36 %).

Concernant la réforme des rythmes scolaires : **pérennisation du fonds d'amorçage** en faveur de la mise en place d'activités périscolaires par les communes.

C - Le contexte budgétaire de la Commune – Budget principal

La préparation du budget se fait donc dans un contexte national difficile avec une diminution des recettes de fonctionnement.

Cette difficulté s'additionne au déficit cumulé de la section de fonctionnement de - 172 619 €.

Pour la seule année 2014, les charges de fonctionnement ont dépassé de 246 387 € les recettes de fonctionnement.

Il est absolument nécessaire de trouver des moyens pour faire des économies dès 2015 en fonctionnement ; d'autant plus que les excédents de fonctionnement conditionnent les investissements de demain.

Pourtant ces économies seront difficiles à faire **car le ratio de rigidité des charges** structurelles est **très élevé** (on entend par là les charges « incompressibles » telles que les dépenses de personnel, les contingents obligatoires (incendie et secours), les charges d'intérêt, les amortissements et les indemnités des élus).

Il faudra impérieusement trouver

- Des solutions **pour réduire les dépenses** : hors personnel communal (voir plus loin), il conviendrait de revoir tous les contrats, rationaliser les achats, lutter contre toute forme de gaspillage, ...

- Des solutions **pour augmenter les recettes** ; le projet **d'une vente de terrain** est à l'étude pour une concrétisation dans les meilleurs délais.

D - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune : fiscalité, sections de fonctionnement, endettement.

1. Les orientations en matière de recettes – Budget principal

- **Recettes fiscales**

Pour l'année 2015 et compte-tenu de l'évolution constatée des bases d'imposition (évolution physique et évolution votée chaque année lors de la loi de finances), la majorité ne souhaite pas proposer d'augmentation des taux d'imposition.

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux 2015	produits
taxe d'habitation	4 892 000	22,98	1 124 181,60 €
taxe foncière (bâti)	3 224 000	25,56	824 054,40 €
taxe foncière (non bâti)	140 900	53,98	76 057,82 €

Total : 2 024 293,82 €

rappel total 2014 : 1 978 829,00 €
soit une augmentation de : 45 464,82 €

Allocations compensatrices Total 2015 : **74 805,00 €**
rappel total 2014 : 83 744,00 €
soit une diminution de : 8 939,00 €

Récapitulatif chap 73 : impôts et taxes **gain net de : 36 525,82 €**

- **Dotations**

Les modalités du prélèvement opéré sur **la DGF** en 2015 sont désormais connues car fixées dans la loi de finances pour 2015 adoptée en fin d'année 2014.

L'Association des Maires de France propose une méthode d'estimation simplifiée.

ATTENTION : il faut noter que la contribution 2015 demandée à chaque collectivité viendra s'ajouter à celle de 2014 ; il en sera de même pour l'ensemble de la période de contribution (2014-2017).

En 2014, la contribution de la commune au redressement des finances publiques s'est élevée à 33 817 € (soit – 33 817 € au titre de la DGF 2014).

En 2015, on peut considérer que le prélèvement qui sera opéré sur la dotation forfaitaire de la commune sera égal au prélèvement de 2014 multiplié par 2,466,

soit $33\,817 * 2.466 = 83\,392,72$ €.

Estimation de la **dotation forfaitaire 2015** : c'est le montant de la dotation forfaitaire 2014 diminué de l'estimation de la contribution 2015,
soit $597\,998 - 83\,392,72 = 514\,605,28$ €.

FPIC : la communauté des communes retient l'hypothèse d'une hausse de 16 %.

Appliquée à la commune la recette serait de $49\,175$ (recette 2014) + 16 % = $57\,043$ € en 2015.

2. Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement – Budget principal

- **Une nouvelle charge** : à compter de 2015, la communauté des communes assurera la compétence urbanisme, à la place de la DDTM, suite au désengagement de l'Etat en la matière ; mission refacturée par la CDC à la commune à hauteur de $24\,588$ €.
- **Les charges de personnel** : représentent 60,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement en 2014.

Concernant les frais de personnel, au-delà de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité), leur augmentation entre 2013 et 2014 s'explique par l'augmentation des cotisations CNRACL et par la revalorisation des carrières des agents de catégorie C. En outre, la réforme des rythmes scolaires, appliquée à la rentrée 2014 a pesé sur la masse salariale (un quadrimestre).

Pour 2015, il faut compter avec :

- le glissement vieillesse technicité,
- la poursuite de l'augmentation des cotisations CNRACL, mais aussi IRCANTEC et CNRACL (caisses de retraite),
- l'application des rythmes scolaires sur une année pleine.

Face à ces charges pour la plupart imposées, il est nécessaire **de gagner en maîtrise**, par exemple :

- limiter les recrutements externes, sauf nécessité particulière ; adapter la formation des agents pour plus de polyvalence, de mobilité ; remettre à plat les plannings des agents,
- l'organisation des services doit être revue et adaptée.

3. L'endettement

Total dette : en 2015, l'annuité de la dette s'élèvera pour le total des 4 budgets à $600\,025,81$ € répartis comme suit :

- Amortissement : $408\,037,90$ €
- Intérêts : $191\,987,91$ €.

Budget principal seul :

L'annuité de la dette s'élèvera à $360\,847,79$ € répartis comme suit :

- Amortissement : $247\,427,80$ €
- Intérêts : $113\,419,99$ €.

Les dernières données publiées sur le site de finances.gouv.fr (datant de 2013) font état :

- d'un encours de la dette au 31/12/2013 à 609 € par habitant (contre 814 € pour la moyenne de la strate $3\,500-5\,000$ ha),
- d'une annuité de la dette au 31/12/2013 à 86 € par habitant (contre 106 € pour la moyenne de la strate $3\,500-5\,000$ ha).

Suite à l'emprunt contracté en 2014 et compte tenu d'une population INSEE réactualisée à $4\,982$ habitants la nouvelle situation au 01/01/2015 est de :

- un encours de la dette à 583 € par habitant (contre 814 € pour la moyenne de la strate 3 500 - 5 000 habitants - ratio de 2013),
- une annuité de la dette portée à 72,5 € par habitant (contre 106 € pour la moyenne de la strate 3 500 - 5 000 habitants - ratio de 2013).

E - La Section d'investissement – Budget principal

1. Les orientations en matière de recette

L'autofinancement sera à la baisse : il reste bien une « cagnotte » dégagée en investissement de 422 815 € (contre 569 792 € en 2014) mais elle ne sera pas alimentée par des excédents de fonctionnement ni en 2014 ni en 2015 (pas de virement prévisionnel sur le budget primitif 2015).

FCTVA : le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. En 2015, cette dotation est destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 15,482 % , de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement de 2013.

Total des dépenses éligibles 2013 (1 160 572,96 €) x 15,482 = **179 679,97 €** (301 198 € en 2014).

Taxe d'aménagement (ancienne TLE) : la taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

Compte tenu du nombre de demande de permis de construire en baisse, la taxe est estimée à la baisse : 110 000€ en 2015 (179 807 € encaissés en 2014).

Subventions du Syndicat Intercommunal d'électrification rurale (SIER) : presque pas de travaux d'électrification réglés en 2014 donc une très faible subvention attendue en 2015 : 1 000 € (36 568 € en 2014).

FDAEC : par courrier du 13 décembre 2014, le président du Conseil Général a fait savoir que l'assemblée départementale avait décidé lors du vote du budget primitif 2015 de maintenir son soutien à l'ensemble des communes de Gironde en votant une enveloppe

inchangée de 10 114 358 € au titre du FDAEC ; cette enveloppe a été répartie entre les 33 cantons, à répartir ensuite par les deux conseillers départementaux.

Le montant est à ce jour inconnu, mais les modalités de répartition ne semblent pas défavorables à la commune car elles s'appuient sur la population du canton et le nombre de communes ; il prend également compte le CDS (coefficient départemental de solidarité) soit une recette attendue de 36 826 € (identique à 2014).

2. Les orientations en matière de dépenses

Les investissements suivants pourraient être réalisés en 2015 (**dont les restes à réaliser** inscrits en italique) :

MATERIEL INFORMATIQUE

- Logiciel médiathèque
- Site internet Mairie

VOIES RESEAUX

- *P.L.U. (URBAM/CODE/AMEAU INGENIERIE)*
- *Réseaux d'électrification - solde 2014*
- *Solde voirie 2014*
- Signalisation routière
- Aménagement 2 ronds-points D5
- Voirie 2015 Eiffage
- Acquisition foncière rue Castor

EGLISE

- Toiture catéchisme
- Réfection éclairage

ANNEXE – ASSOCIATIONS

- Porte de garage poste

FOYER DES JEUNES

- Baie coulissante

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- Panneau d'information parcours santé

HALTE GARDERIE-MULTI ACCUEIL

- *Sèche-linge*

CIMETIERE

- Frais d'études Extension

ECOLE MICHEL BALLION

- *Travaux convention CDC*

ECOLE MATERNELLE LES LUTINS

- Chambre froide
- Clôtures/déplacement jeux
- *Travaux convention CDC*

3ème GROUPE SCOLAIRE

- Sol Cuisine
- Sèche-linge

VEHICULES & MATERIEL

- Tables + haubans

MAIRIE

- Clôture

PRESBYTERE

- Autres bâtiments publics
- Toiture

MAISON DU VAL DE L'EYRE

- *Solde travaux 2014*

CENTRE CULTUREL

- Volet roulant
- Plancher scèneFOYER PAUL DANAY
- Volet roulant

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

- Achat Terrains bâtis Chaumont dont frais de notaire
- Borne Electrique
- *Solde Val de l'Eyre*

ECLAIRAGE PUBLIC

- *Raccord + extension Réseaux électrification*
- Dissimulation réseau

SKATE PARK

- *Constructions / M.O*

SALLE MULTISPORT

- *Relevé Topographique*
- Frais d'études

F – Les budgets annexes

- **Budget forêt** : il retrace peu d'activité, la section de fonctionnement porte essentiellement sur les coupes de bois ; projet d'une vente de bois à hauteur d'environ 93 000 € pour 2015 ; comme vu avec Monsieur le Trésorier, cette opération ne justifiant pas l'existence d'un budget annexe forêt, ces comptes pourraient réintégrer le budget principal au 31/12/2015.

- **Budget assainissement** : il est en difficulté

la section de fonctionnement : est en déficit reporté car les recettes ne sont pas à la hauteur des prévisions liées à la station d'épuration.

la section d'investissement : est en déficit car les recettes (participation au raccordement à l'égout et redevance assainissement) sont très inférieures au prévisionnel ; les dépenses sont grevées des charges d'amortissement de la station, charges obligatoires. Une réunion est programmée avec les partenaires (Conseil Général) pour faire un point sur la situation.

Cette situation incite à **ne pas faire de travaux d'investissement en 2015.**

- **Budget eau :**

la section de fonctionnement : est excédentaire grâce au reversement de la surtaxe eau.

la section d'investissement : est excédentaire sur les résultats cumulés ; ce qui permet de programmer des travaux (notamment de sectorisation : possibilité de vérifier les consommations par secteur, nécessaire pour repérer des fuites éventuelles).

N°6 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : FPS TOWERS – BOUYGUES TELECOM

Vu la Commission Finances du 12 mars 2015,

Aux termes d'une convention initiale en date du 24 septembre 2007, la commune avait consenti à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper un emplacement sis Chemin de la Scierie – 33114 LE BARP cadastré E 1081 ; afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures, aujourd'hui propriétés de FPS Towers, par l'installation d'un pylône.

La précédente convention ne répondant plus aux contraintes sécuritaires applicables depuis le 01/01/2014 et aux dispositions de l'article L33-1 du Code des postes et des communications électroniques.

Il convient de mettre en conformité avec la législation la convention d'occupation du domaine public, la convention reprend les modalités et conditions contractuelles définies précédemment et portant notamment sur :

- surface mise à disposition,
- montant de la redevance,
- clause d'indexation,
- durée de la convention,

Restant inchangées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention d'occupation du domaine public conclue avec FPS TOWERS, ci-annexée.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces et actes afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 24 POUR et 1 ABSTENTION (Manuauud Jean-Louis)

N°7 - Acquisitions foncières rue de Castor

Les travaux de la rue de Castor ont fait apparaître des erreurs foncières qu'il convient de régulariser par l'acquisition de plusieurs parcelles.

Vu les documents signés par :

- Monsieur Jean-Luc BRUN en date du 1^{er} mars 2014
 - Monsieur et Madame Dominique CONSEIL en date du 2 avril 2014
 - Mesdames Annie MANDAGARAN et Marie TAQUET en date du 1^{er} mars 2014
 - Monsieur et Madame Rémy DRIANT en date du 24 avril 2014
 - Madame Sylvie BOUDE, en date du 12 avril 2014
 - SCI GELEM représentée par Monsieur Guillaume LEMARQUIS, en date du 24 avril 2014
- dans lesquels ils acceptent la cession de leurs parcelles au profit de la commune du Barp à titre onéreux.

Vu l'avis de France Domaine en date du 20 Mars 2015, les parcelles sont estimées à :

BM 16	: 134 m ² x 10 € = 1340 €
BM 17	: 134 m ² x 10 € = 1340 €
BK 137p	: 55 m ² x 10 € = 550 €
BN 95p1	: 66 m x 10 € = 660 €
BN 95p2	: 14 m ² x 10 € = 140 €
BN 99	: 50 m ² x 10 € = 500 €
BK 126	: 55 m ² x 10 € = 550 €
BK 125	: 89 m ² x 10 € = 890 €
BN 98	: 45 m ² x 10 € = 450 €

En raison de leur caractère public les parcelles BM 16, BM 17, BN 95p1 et BN 95p2, BN 99, BM 26, BK 125, BK 137P, BN 98 appartenant à des personnes privées feront partie de la voie communale.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Approuver** l'acquisition de ces parcelles au prix évalué par France Domaine (ci-annexée)
- **Autoriser** Madame, le Maire à signer tous documents relatifs à ces acquisitions
- **Préciser** que les cessions seront réalisées par acte notarié, et que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune et inscrite au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité.

N°8 - Tableau des effectifs : Modifications au 01.03.2015

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique Local en date du 18 Novembre 2014,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des différents mouvements, à savoir :

- Des avancements de grade :

<i>Filière</i>	<i>Poste libéré (nbre et grade)</i>	<i>Poste pourvus (nbre et grade)</i>
Administrative	1 adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 adjoint administratif PI 2 ^e classe
Animation	3 adjoints d'animation de 2 ^e classe	3 adjoints d'animation de 1 ^{ère} classe
Médico-sociale	1 auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} cl	1 auxiliaire de puériculture PI 2 ^e cl
Technique	4 adjoints techniques de 2 ^e classe	4 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe

- Réussite à concours :

Filière Technique : 1 Adjoint technique de 2^e classe libéré

↳ Filière Médico-Sociale : 1 Educateur de Jeunes Enfants pourvus (nomination stagiaire)

- Intégration directe :

Filière Technique : 2 adjoints technique de 1^{ère} classe libérés (avancement de grade après examen prof.)

↳ Filière Sociale : 2 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

- Nomination stagiaire :

Filière animation : sur 1 poste d'adjoint d'animation de 2^e classe libéré par un avancement de grade, nomination d'un agent contractuel de longue date

- Départ agent :

Filière administrative :

→ 1 attaché Principal : fin de détachement

→ 1 adjoint administratif de 2^e classe : mutation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- 1) **approuve** la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} Mars 2015 comme ci-annexé ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 23 POUR et 2 ABSTENTIONS (Triboy Marie-Josée et Pouey-Pin Lionel)

**N°9 - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
Fixant le nombre de représentants du personnel de la commune et du CCAS du
Barp et instituant le paritarisme**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 85.603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2015 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel était de 107 agents (99 sur la commune et 8 au C.C.A.S.) et justifie la création d'un CHSCT ;

Le Conseil municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **FIXE** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

- **DECIDE** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité.

N°10 - Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la Commune et le CCAS du Barp

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les articles 32 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié prévoient qu'un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un CHSCT unique compétent à l'égard des agents de collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et salariés de droit privé (CUI-CAE et apprenti) au 1^{er} janvier 2015 :

- commune = 99 agents,
- C.C.A.S. = 8 agents,

permettent la création d'un CHSCT commun.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un CHSCT compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S.

Le Conseil municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

La création d'un CHSCT commun compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S

Le siège du CHSCT commun sera implanté au sein de la Commune.

Madame Le Maire et Président du C.C.A.S., assurera la présidence du CHSCT commun.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité.

N°11 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers

d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune du Barp rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune du Barp estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune du Barp soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR, 4 ABSTENTIONS (Lannelongue Thierry, Rebiffé Martine + procuracy, Dulin Véronique) et 2 REFUS DE VOTER (Triboy Marie-Josée et POUHEY-PIN Lionel)